

Conseil Municipal du 22 janvier 2009

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire. Mme PANTEL Guylène, M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, M. PEYRE Jean-Louis, Adjoint.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal, M. BRESSIEUX Jérôme, Mme PEDULLA Martine, Mme RABIE Catherine, M. SEVAJOLS Francis, M. MOURGUES Fortuné, M. SEVAJOLS François.

Absents excusés : Mme CATHEBRAS Mireille, M. PAULET François, Mme ROCOPLAN Andrée.

M. PEYRE Jean Louis est élu Secrétaire.

Ont été abordés les points suivants avec mise au vote :

Marché de travaux pour la rénovation des sanitaires du camping du Pré Morjal

Après appel d'offres les entreprises les mieux disantes ont été retenues à l'unanimité, à savoir :

Gros œuvre : Laurent Bouteille

Peinture : Sébastien Breysse

Carrelage : Sud carrelage

Plomberie : Jean-Marie Roujon

Electricité : Nunes Sarl

Pour la menuiserie une deuxième consultation a été demandée.

Choix du maître d'œuvre pour la régularisation des voies communales

Après consultation le Cabinet Fagge a été retenu à l'unanimité.

Choix du maître d'œuvre pour les travaux de collecte des eaux de pluie du Chemin Royal

Après consultation le Cabinet COUET a été retenu à l'unanimité.

Choix du bureau de contrôle et mission S.P.S. pour les travaux de l'école publique

Après consultation le Bureau de contrôle SOCOTEC a été retenu et la mission S.P.S. (contrôle sécurité du chantier) a été confiée à ASDPS à l'unanimité.

Choix du bureau pour le diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP existants

Après consultation la société SOCOTEC a été retenue à l'unanimité.

Règlement et contrat de suivi animation pour l'action de mise en valeur des façades et des toitures.

L'opération façade a été étendue à l'ensemble de la commune.

Le règlement a été soumis à l'approbation du conseil ainsi que le contrat : Unanimité

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année scolaire 2008/2009

Les frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2008/2009 s'élève à 653.47 € par élève. Approbation du conseil municipal à l'unanimité

Remboursement des frais engagés par l'actuel gérant pour la promotion du camping du Pré Morjal

13 votes favorables, 2 abstentions

Inscription de l'occitan au patrimoine immatériel de l'humanité à l'UNESCO

Soutien du conseil à l'unanimité

Adhésion au projet de l'office de tourisme pour une opération de promotion sur les gîtes du Pavillon et de Nozières. (en juin et septembre)

Approuvée à l'unanimité

Questions diverses

a) Voie 14 : Nécessité d'un avenant pour la continuation des travaux sur cette voie (enfouissement des réseaux secs) : le conseil donne un accord de principe.

b) Ouverture d'un passage dans la zone Epinard. Il a été souligné la difficulté du travail sur marne humide et effectivement une des explications de l'attente. Il est rappelé qu'un engagement a été pris et que le travail sera fait dès que possible.

c) Foyer : La location du Foyer à la commune est toujours liée à la « diligence » de l'office notarial.

d) Tarifs des salles : Présentation pour info et approbation des prix du Pavillon et de ceux du Foyer dans l'avenir (ces derniers très inspirés par ce que faisait M. Gazagne, président de l'AEP, association à qui appartient la bâtisse)

e) Abribus pour les scolaires à Molines (route qui se dirige vers les Cayres) : Une étude va être faite pour une implantation sur socle en y associant le conteneur-poubelles

f) Socles ciment sous les conteneurs pour une meilleure assise : Ils sont programmés.....

La séance s'est terminée à 23h30.